

L'Industrie Charbonnière pendant l'année 1953

Statistique sommaire et résultats provisoires

par A. MEYERS.

Le présent travail donne, en attendant la publication d'éléments plus détaillés et plus précis dans la « Statistique annuelle des industries extractives et métallurgiques », un aperçu de la marche de l'industrie charbonnière belge au cours de l'année 1953.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que les données qui suivent ne sont pas définitives.

Cette année fut caractérisée par l'ouverture du marché commun de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier.

Cet événement ne manque pas de provoquer des perturbations dans le domaine des statistiques ; car la Haute Autorité éprouvait des difficultés à recueillir des données statistiques comparables dans les pays membres de la Communauté.

Une uniformisation de ces données fut étudiée en 1953 et la mise en vigueur définitive des statistiques uniformisées fut décidée dès le début de 1954.

De ce fait, l'analyse statistique de 1953 qui va suivre, utilise encore les définitions en vigueur en Belgique avant la création de la C.E.C.A. ; les données qui seront modifiées dès l'année 1954 et dont l'application est réalisée actuellement dans la statistique mensuelle, sont indiquées avec une mention relative à l'importance de la modification.

Production de houille.

(Voir tableaux n° 1 et 2 et diagramme n° 1.)

La production nette de houille en Belgique a été, en 1953, de 30 060 300 tonnes, contre 30 384 360 tonnes en 1952 et contre 29 651 200 tonnes en 1951 (chiffres définitifs pour 1951 et 1952).

La définition belge de la production nette a été adoptée par la Haute Autorité ; elle se distingue par le fait que les produits secondaires (mixtes, schlamms, poussières bruts) sont compris dans le total tonne pour tonne et que ceux-ci sont comptabilisés au moment de leur production.

Le tableau n° 1 permet de se rendre compte de l'allure de la production mensuelle.

Ci-dessous figure, pour les années 1944 à 1953, la proportion de la production fournie par le bassin de la Campine par rapport à l'extraction totale du Royaume pendant les mêmes années :

1944 : 36,0 %	1949 : 28,6 %
1945 : 30,7 %	1950 : 29,7 %
1946 : 31,8 %	1951 : 31,2 %
1947 : 29,5 %	1952 : 32,0 %
1948 : 29,8 %	1953 : 31,5 %

Le nombre moyen de jours d'extraction de l'année 1953 a varié, suivant les bassins, entre 283,0 et 302,4. Pour l'ensemble des charbonnages, il a été de 291,8.

TABLEAU N° 1
PRODUCTION MENSUELLE DE HOUILLE PAR BASSIN
(en milliers de tonnes.)

PERIODES	Borinage	Centre	Charleroi-Namur	Liège	Campine	Royaume
1953						
Janvier	406,9	332,2	629,4	439,9	831,0	2 639,4
Février	358,9	292,6	591,0	414,9	777,8	2 435,2
Mars	430,7	329,0	638,0	446,5	841,9	2 686,1
Avril	420,1	327,1	624,2	429,1	819,9	2 620,4
Mai	376,4	296,2	590,0	412,2	716,1	2 390,9
Juin	412,5	329,4	657,7	454,9	767,5	2 622,0
Juillet	310,9	255,6	499,5	338,6	734,5	2 139,1
Août	365,2	276,5	574,7	385,7	729,4	2 331,5
Septembre	386,7	297,7	596,5	423,1	796,4	2 500,4
Octobre	404,5	327,0	641,3	430,5	834,0	2 637,3
Novembre	398,5	304,2	613,1	401,1	801,3	2 518,2
Décembre	349,9	310,8	619,4	426,9	832,8	2 539,8
Totaux des relevés mensuels 1953 .	4 621,2	3 678,3	7 274,8	5 003,4	9 482,6	30 060,3
Production en 1953 (chiffres provisoires rectifiés) . .	4 621,2	3 678,3	7 274,8	5 003,4	9 482,6	30 060,3

En 1953, la production moyenne du pays, par jour d'extraction, calculée mensuellement, a varié de 105 750 tonnes, maximum atteint en décembre, à 96 850, minimum atteint en août (voir tableau n° 2).

Remarque. — A partir de l'année 1951, le nombre de jours d'extraction d'un bassin est égal à la somme des nombres pondérés de jours d'extraction des mines de ce bassin :

$$J \text{ bassin} = \text{somme} (J \text{ mine} \times K)$$

Pour un mois déterminé, le coefficient de pondération K de chaque mine est le quotient de l'extraction journalière moyenne de cette mine par l'extraction journalière moyenne du bassin :

$$K = \frac{E \text{ journ. mine}}{E \text{ journ. bassin}},$$

ce qui implique que la somme des coefficients de pondération d'un même bassin est égale à 1.

Ces coefficients de pondération sont variables de mois à mois.

Quant au nombre de jours d'extraction d'une mine, il est égal à la somme des nombres pondérés de jours d'extraction des sièges de cette mine, la pondération étant calculée chaque mois pour les sièges comme ci-dessus pour les mines.

Enfin, un jour est qualifié « jour d'extraction », pour un siège déterminé, dès qu'il y a eu abatage normal dans l'une des tailles et extraction.

Contrairement aux notions définies dans nos statistiques antérieures, le nombre de jours d'extraction n'est donc plus lié au nombre de journées de présence des ouvriers à veine, mais bien au tonnage extrait.

La Haute Autorité n'utilise pas la notion du jour d'extraction mais celle du « jour ouvré ».

Dans un siège déterminé un jour est dit « ouvré » lorsque l'effectif normal du fond a été appelé au travail et qu'il y a eu extraction.

Pour un ensemble de sièges, la pondération est faite par rapport au nombre d'ouvriers inscrits à chaque siège.

Lorsque l'activité d'un bassin est normale, comme ce fut le cas en Belgique en 1953, ces deux définitions donnent des résultats quasi identiques, mais si des perturbations importantes devaient se produire, des divergences, dont l'ampleur n'est pas prévisible, pourraient apparaître.

TABLEAU N° 2.
PRODUCTION JOURNALIERE (en tonnes.)

PERIODES	Borinage		Centre		Charleroi-Namur		Liège		Campine		Royaume	
	Production journalière	Jours d'extraction	Production journalière	Jours d'extraction	Production journalière	Jours d'extraction	Production journalière	Jours d'extraction	Production journalière	Jours d'extraction	Production journalière	Jours d'extraction
1953												
Janvier	16 880	24,1	13 360	24,9	25 330	24,8	17 620	25,0	32 120	25,9	105 310	25,1
Février	16 230	22,1	13 030	22,5	24 840	23,8	17 670	23,5	32 410	24,0	104 190	23,4
Mars	16 710	25,8	13 060	25,2	24 740	25,8	17 640	25,3	32 380	26,0	104 530	25,7
Avril	17 070	24,6	13 130	24,9	25 080	24,9	17 650	24,3	32 800	25,0	105 730	24,8
Mai	17 030	22,1	13 790	21,5	25 830	22,8	18 040	22,9	31 680	22,6	106 380	22,5
Juin	16 250	25,4	13 100	25,2	25 560	25,8	17 700	25,7	29 650	25,9	102 260	25,6
Juillet	15 720	19,8	12 480	20,5	24 640	20,3	16 710	20,3	29 030	25,3	98 580	21,7
Août	15 300	23,9	12 000	23,1	23 740	24,2	16 470	23,4	29 340	24,9	96 850	24,1
Septembre	15 890	24,3	12 260	24,3	24 210	24,7	17 250	24,5	30 630	26,0	100 240	25,0
Octobre	16 060	25,2	12 590	26,0	24 870	25,8	17 280	24,9	30 890	27,0	101 690	25,9
Novembre	16 650	23,9	12 950	23,5	25 640	23,9	17 540	22,9	32 220	24,9	105 000	24,0
Décembre	16 040	21,8	13 020	23,9	25 940	23,9	17 270	24,7	33 480	24,9	105 750	24,0
1953	16 320	283,0	12 900	285,5	25 040	290,7	17 400	287,4	31 390	302,4	103 050	291,8

Stocks de houille.

(Voir tableau n° 3 et diagramme n° 1.)

Le stock de houille s'est encore fortement accru au cours de l'année 1953 ; il a atteint à fin décembre le niveau de 3 073 600 t environ, alors que le stock de départ était de 1 766 700 t.

Par suite de la définition de la production rappelée plus haut, le stock total comprend tous les produits secondaires non écoulés ; les stocks de ceux-ci repré-

sentaient 625 376 t au début de janvier (37,2 %) et sont passés à fin décembre à 1 448 102 t (47,1 %).

Un fait important à signaler est l'accroissement de la proportion de fines, lavées, grasses et 3/4 grasses (fines à coke) dans le stock total.

En effet, celle-ci est passée de 7,5 % à 21,3 % au cours de l'année.

TABLEAU N° 3.

STOCKS EN MILLIERS DE TONNES.

PERIODES	Borinage	Centre	Charleroi-Namur	Liège	Campine	Royaume
1953						
1 ^{er} janvier	302,2	230,6	366,1	107,7	666,6	1 673,2
fin janvier	342,7	259,0	401,9	103,8	659,3	1 766,7
» février	381,1	275,7	452,3	106,1	644,0	1 859,2
» mars	449,5	307,7	514,3	122,9	676,6	2 071,0
» avril	531,0	359,3	651,7	162,9	699,0	2 403,9
» mai	584,9	390,4	735,3	197,8	717,4	2 625,8
» juin	640,2	435,6	840,3	240,4	797,7	2 954,2
» juillet	640,0	438,8	860,2	232,0	839,0	3 010,0
» août	661,1	438,8	813,2	189,1	852,7	2 954,9
» septembre	703,4	435,9	776,0	148,1	911,1	2 974,5
» octobre	726,9	453,5	764,3	137,0	1 030,6	3 112,3
» novembre	713,3	435,6	747,7	106,5	1 113,5	3 116,6
» décembre	667,0	421,7	724,2	90,4	1 170,3	3 073,6

Ci-dessous figure, pour chaque bassin et pour le Royaume, pendant les années 1951, 1952 et 1953, et par rapport à la production journalière moyenne de l'année, l'équivalent du stock en journées de travail :

	1951	1952	1953
Borinage	1,7 jours	18,1 jours	40,9 jours
Centre	3,2 »	17,7 »	32,7 »
Charl.-Namur	2,5 »	14,7 »	27,9 »
Liège	1,9 »	6,3 »	5,2 »
Campine	2,1 »	20,6 »	37,3 »
Royaume	2,2 »	16,1 »	29,8 »

Durée du travail.

La durée du travail souterrain ne peut excéder huit heures par jour ni quarante-huit heures par semaine, descente et remonte comprises.

La durée du travail à la surface est de huit heures par jour et de quarante-huit heures par semaine.

Personnel.

(Voir tableau n° 4 et diagramme n° 2.)

Remarque. — A partir de l'année 1951, la terminologie relative au personnel est quelque peu modifiée et s'inspire du classement adopté pour le « plan comptable » établi par le Conseil National des Charbonnages.

Les « ouvriers à veine » sont ceux qui sont pourvus d'un moyen portatif individuel d'abatage.

Les « ouvriers de l'abatage » comprennent, outre les ouvriers à veine, leurs aides, les hacheurs et leurs aides, les foreurs en veine et leurs aides, les préposés au tir à l'ébranlement, les rapresteurs et les hacheurs.

Les « ouvriers de la taille » comprennent les ouvriers de l'abatage, de la suite de l'abatage et du contrôle du toit, jusqu'au transport exclu.

Le tableau n° 4 indique, mois par mois, le nombre moyen d'ouvriers occupés pendant les jours d'extraction. Ce nombre a varié en 1953 entre un maximum de 136 860 atteint en mai et un minimum de 125 540 constaté en août.

Le relevé ci-après donne la répartition entre les bassins du personnel total (nombre moyen) occupé au cours du dernier mois des années 1951, 1952 et 1953 :

	déc. 1951	déc. 1952	déc. 1953
Borinage	24 289	24 125	23 190
Centre	17 546	17 848	17 292
Charleroi-Namur	35 436	34 282	33 484
Liège	27 053	26 705	25 884
Campine	34 435	34 684	33 838
Royaume	138 763	137 490	133 203

DIAGRAMME N° 1 *Mouvement de la Production et des Stocks dans les différents Bassins*

Production mensuelle en milliers de tonnes

Stock à la fin du mois en milliers de tonnes

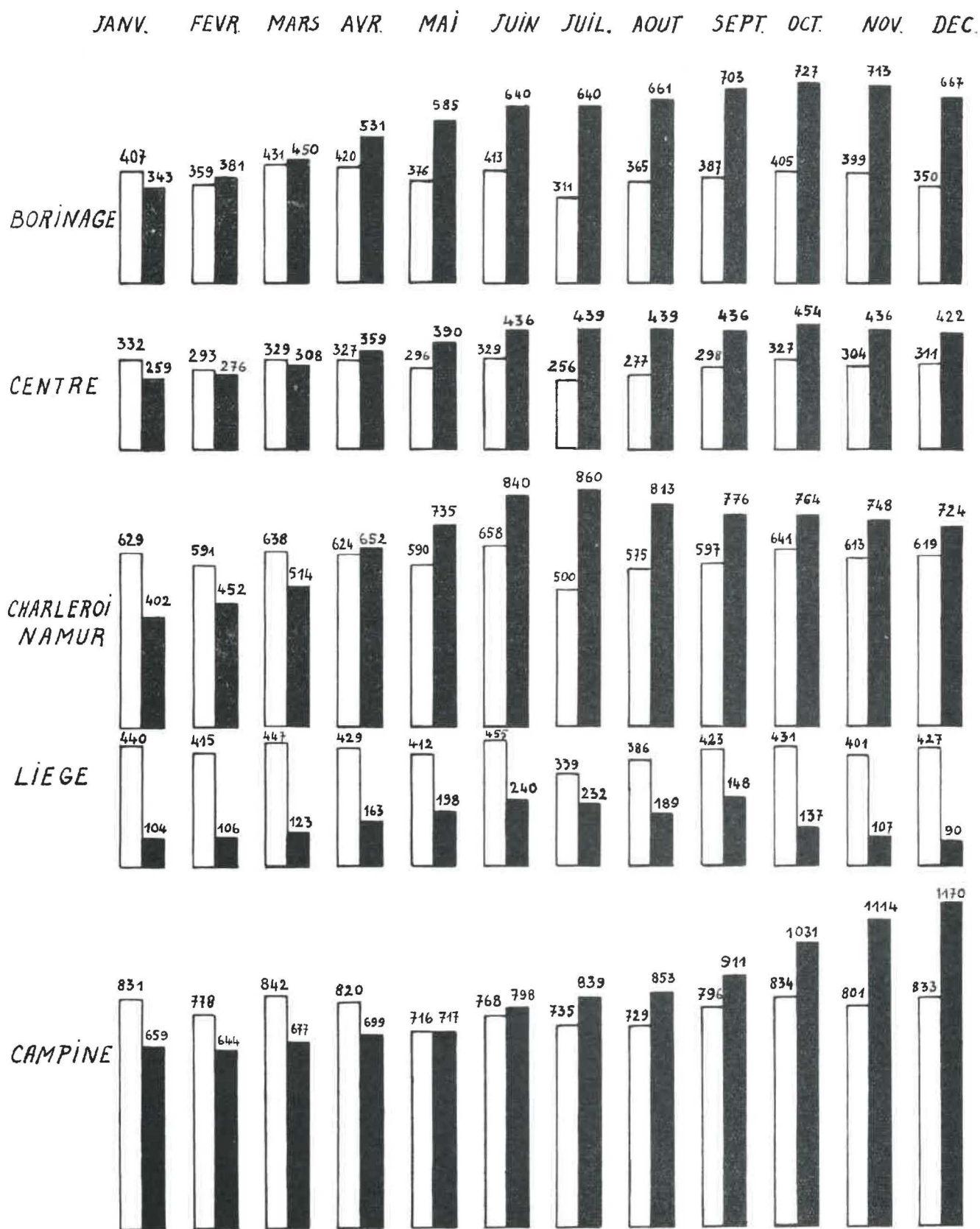


TABLEAU N° 4.
PERSONNEL OUVRIER DES CHARBONNAGES
(en milliers d'ouvriers.)

PERIODES	Ouvriers à veine	Ouvriers de la taille (y compris les ouvriers à veine)	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers de la taille)	Ouvriers de la surface	Ouvriers du fond et de la surface réunis
Décembre 1952	19,2	42,5	100,1	37,4	137,5
1953					
Janvier	18,4	42,1	97,9	37,0	134,9
Février	18,0	41,2	95,8	36,8	132,6
Mars	18,3	41,5	96,2	36,7	132,9
Avril	18,6	42,1	97,5	37,4	134,9
Mai	19,1	43,2	99,4	37,5	136,9
Juin	18,2	41,3	95,7	36,9	132,6
Juillet	17,5	39,6	92,2	36,5	128,7
Août	17,0	38,5	89,9	35,6	125,5
Septembre	17,3	39,3	91,5	36,2	127,7
Octobre	17,8	40,4	93,9	36,5	130,4
Novembre	18,3	41,6	96,8	36,6	133,4
Décembre	18,3	41,7	96,7	36,5	133,2
Moyenne	18,1	41,0	95,3	36,7	132,0

Les chiffres ci-après montrent la proportion d'ouvriers étrangers dans le nombre total d'ouvriers *inscrits* dans les charbonnages (usines connexes non comprises).

BASSINS MINIERS	Nombre total d'ouvriers inscrits à fin décembre		Nombre d'ouvriers étrangers inscrits à fin décembre		Proportion d'étrangers %	
	1952	1953	1952	1953	1952	1953
Borinage	28 176	27 012	12 166	11 260	43,2	41,7
Centre	20 169	19 650	9 396	8 514	46,6	43,3
Charleroi-Namur	39 244	37 977	19 842	18 716	50,6	49,2
Liège	31 311	30 268	16 747	15 975	53,5	52,8
Campine	40 753	39 468	12 222	10 504	30,0	26,6
Royaume	159 653	154 375	70 373	64 969	44,1	42,1

D'après les renseignements fournis par la Fédération des Associations Charbonnières, les étrangers se répartissent suivant les proportions suivantes :

Allemands libres	...	...	...	...	3,1 %
Italiens	...	...	...	...	68,7 %
Apatrides	...	...	...	...	0,4 %
Autres nationalités	...	...	...	...	27,8 %

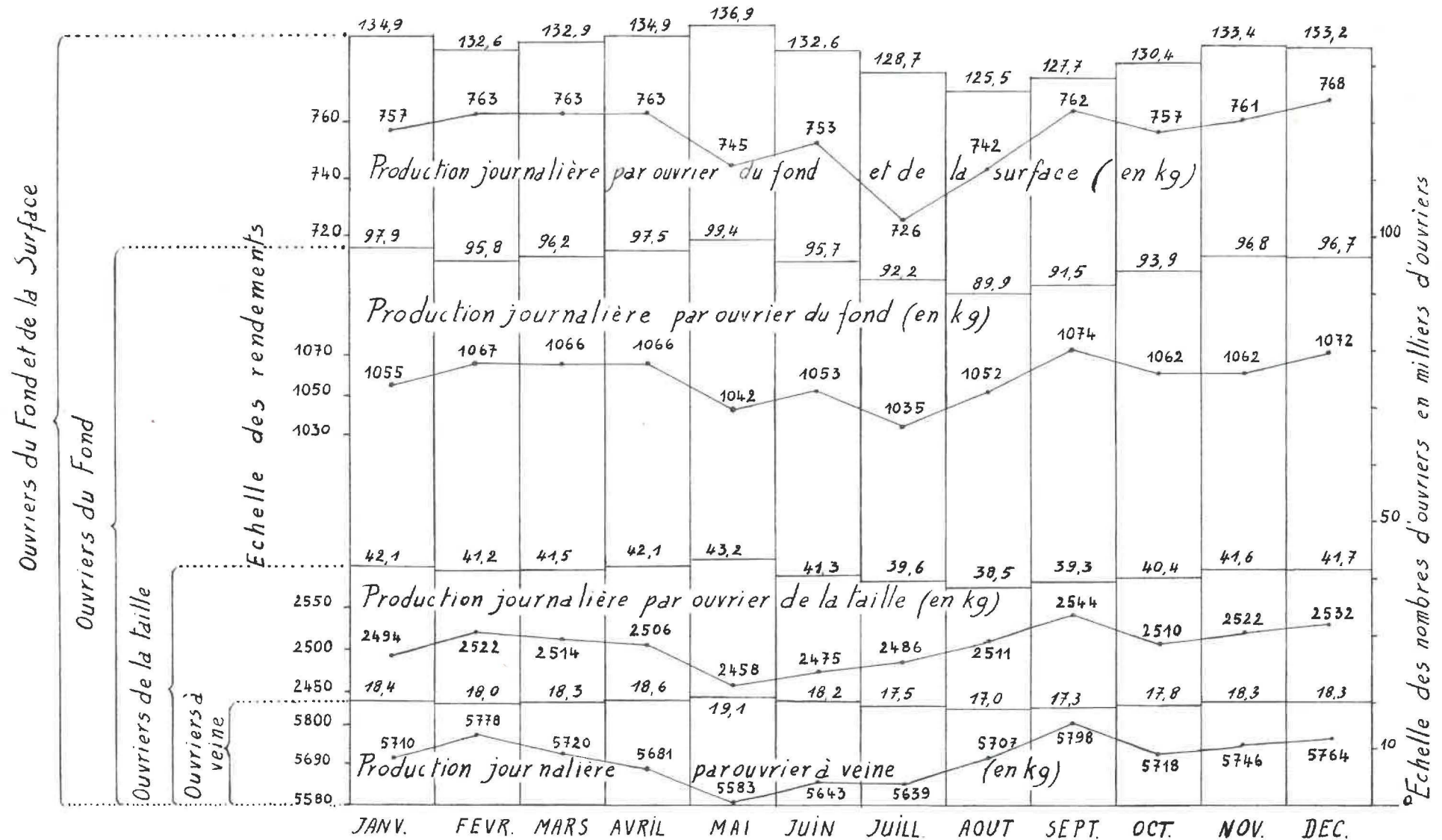
Production par journée d'ouvrier.

(Voir tableaux n° 5 et 6 et diagramme n° 2.)

Remarque. — A partir de l'année 1951, la notion de journée est liée à la notion de salaire. Nous appelons « journée » d'un ouvrier le quotient par 8 de la somme des heures à payer à cet ouvrier, y compris les heures supplémentaires éventuelles.

La notion « journée » sera à nouveau abandonnée en 1954 et remplacée par la notion du « poste » qui correspond à une prestation équivalente à la durée légale du poste de travail, c'est-à-dire en Belgique, 8 heures, sans considération quant à sa rémunération.

DIAGRAMME N°2 - Personnel et rendements



Le tableau n° 5 et le diagramme n° 2 indiquent que la production par journée d'ouvrier, calculée de mois en mois pour l'ensemble du pays, s'est légèrement améliorée au cours de l'année 1953.

Le tableau n° 5 indique en outre le minimum et le maximum de la production.

TABLEAU N° 5.

PERIODES	Production journalière par ouvrier			
	Ouvriers à veine	Ouvriers de la taille (y compris les ouvriers à veine)	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers de la taille)	Ouvriers du fond et de la surface
	kg	kg	kg	kg
1953				
Janvier	5 710	2 494	1 055	757
Février	5 778	2 522	1 067	763
Mars	5 720	2 514	1 066	763
Avril	5 681	2 506	1 066	763
Mai	5 583 Min.	2 458 Min.	1 042	745
Juin	5 643	2 475	1 053	753
Juillet	5 639	2 486	1 035 Min.	726 Min.
Août	5 707	2 511	1 052	742
Septembre	5 798 Max.	2 544 Max.	1 074 Max.	762
Octobre	5 718	2 510	1 062	757
Novembre	5 746	2 522	1 062	761
Décembre	5 764	2 532	1 072	768 Max.

Le tableau n° 6 met en regard, pour l'année et par bassin, le rendement des ouvriers à veine, des ouvriers de l'abatage, des ouvriers du fond et des ouvriers du fond et de la surface en 1951, 1952 et 1953.

L'amélioration du secteur « surface » déjà remarquée en 1952 a été maintenue en 1953, car les rendements des différentes catégories du fond sont très voisins de ceux de 1951, alors que le rendement « fond et surface » a été améliorée de 17 points (2,3 %) entre ces deux périodes.

TABLEAU N° 6.

BASSINS MINIERS —	PRODUCTION MOYENNE (1)											
	par journée d'ouvrier à veine			par journée d'ouvrier de l'abatage (ouvriers à veine compris)			par journée d'ouvrier du fond (ouvr. de l'abatage comp.)			par journée d'ouvrier de toutes caté- gories (fond et surface)		
	kg			kg			kg			kg		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Borinage	5 378	5 354	5 219	4 877	4 716	4 612	969	943	938	683	677	677
Centre	6 240	6 043	6 370	5 913	5 678	5 787	1 020	1 017	1 037	715	734	735
Charleroi-Namur	5 031	4 964	5 063	4 916	4 805	4 955	1 030	1 003	1 041	702	697	724
Liège	5 549	5 418	5 582	4 698	4 627	4 916	858	860	894	611	624	650
Sud	5 417	5 332	5 421	5 001	4 873	4 990	968	953	977	676	679	696
Campine	6 544	6 385	6 427	5 855	5 875	5 966	1 310	1 295	1 289	926	932	926
Royaume	5 725	5 629	5 703	5 239	5 154	5 262	1 054	1 041	1 058	738	744	755

(1) Chiffres provisoires.

Si le rendement avait été rapporté au « poste effectué » il eut été en 1953 de 1 068 kilos par ouvrier du fond et de 766 kilos par ouvrier du fond et de la surface.

Salaires.

(Voir tableaux n° 7 et 8.)

Les salaires dont il est question représentent la rémunération de toute personne — ouvrier, surveillant, chef-ouvrier, contremaître ou autre — liée par un *contrat de travail*, en vertu de la loi du 10 mars 1900 sur le contrat de travail.

Il s'agit des *salaires bruts*, comprenant les sommes retenues pour l'alimentation des caisses de secours et de prévoyance.

La dernière augmentation générale des salaires des ouvriers mineurs remonte au 1^{er} janvier 1952, l'index ayant dépassé à cette époque le niveau de 420.

Au cours de l'année 1953, les fluctuations de l'index n'ont pas entraîné de modification dans les barèmes,

aussi les salaires journaliers moyens repris au tableau n° 7 n'accusent-ils que de légères variations entre les années 1952 et 1953.

En effet, le salaire moyen des ouvriers du fond qui se situait à 263,50 F en 1952 s'établit en 1953 à

265,53 F, et celui de toutes les catégories ensemble (fond plus surface) passe de 239 F à 240,32 F.

Le tableau n° 7 indique les salaires journaliers moyens des années 1952 et 1953 calculés par journée d'ouvrier (voir définition ci-dessus).

TABLEAU N° 7.

SALAIRES JOURNALIERS MOYENS BRUTS (Chiffres provisoires)

BASSINS	Ouvriers à veine		Ouvriers de l'abat-tage (ouvriers à veine compris)		Ouvriers du fond (ouvriers de l'abat-tage compris)		Ouvriers de la surface		Ouvriers de toutes catégories, fond et surface	
	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953
Borinage	314,84	318,27	309,84	312,78	265,62	264,19	176,65	175,97	240,46	239,58
Centre	320,61	324,54	317,22	320,55	257,71	257,53	187,77	179,83	238,19	234,91
Charleroi-Namur	311,57	316,29	311,26	315,26	270,10	275,24	179,64	180,23	242,50	246,34
Liège	331,99	332,25	319,03	323,26	266,69	269,17	174,56	175,43	241,39	243,58
Sud	318,58	321,78	313,80	317,45	266,06	268,06	179,00	178,02	241,02	242,13
Campine	301,80	307,57	295,97	302,05	256,11	258,29	174,25	174,53	233,12	234,71
Royaume	313,85	317,80	308,80	313,16	263,50	265,53	177,81	177,14	239,00	240,22

Le tableau n° 8 donne pour chaque bassin le salaire brut par tonne extraite ; comme les salaires ont peu évolué et que le rendement a légèrement augmenté, les salaires à la tonne de 1953 sont légèrement inférieurs à ceux de 1952.

Ce n'est cependant pas le cas de la Campine dont le rendement a légèrement rétrogradé par rapport à 1952 ; toutefois, comme le rendement de ce bassin reste largement supérieur à celui des autres bassins, les salaires par tonne extraite restent nettement moins élevés.

Comme il a été souligné à l'occasion des statistiques précédentes, les chiffres des tableaux n°s 7 et 8 ne

concernent que les salaires proprement dits. D'autres charges viennent s'y ajouter pour constituer le coût de la main-d'œuvre : cotisations pour la sécurité sociale, les congés complémentaires et les doubles pécules de vacances ; dépenses pour jours fériés ; indemnités pour réparation des accidents de travail ; allocations en nature, etc...

Prix des charbons.

Par suite de l'ouverture du marché commun la faculté de fixer des prix de vente des charbons n'appartient plus au Gouvernement belge, et le 15 mars 1953 est entré en vigueur le 1^{er} barème de prix fixé par la Haute Autorité.

Ce barème accuse une réduction de prix pour la plupart des qualités, par rapport au dernier barème fixé par le Gouvernement belge, mais cette réduction ne fut pas supportée par les charbonnages car ceux-ci ont obtenu, dès cette date, la péréquation prévue au paragraphe 26 de la Convention relative aux dispositions transitoires du traité instituant la C.E.C.A.

Ce mécanisme procure aux charbonnages une recette complémentaire qui a pour effet de ramener la recette totale à celle qui serait résultée d'un « barème de compte », qui a été calculé d'après les prix de vente effectivement obtenus en 1952.

La recette complémentaire provient d'un fonds de péréquation qui est alimenté par un prélèvement spécial sur les productions réalisées en Allemagne et aux Pays-Bas.

Au mois d'octobre les prix de vente de quelques qualités ont été modifiés, sans que l'écart moyen entre le barème de vente et le barème de compte en ait été affecté.

TABLEAU N° 8.
SALAIRES PAR TONNE
(Chiffres provisoires)

BASSINS	SALAIRES BRUTS PAR TONNE NETTE EXTRAITE		
	1951 Francs	1952 Francs	1953 Francs
Borinage	334,93	355,40	354,09
Centre	310,94	324,73	319,59
Charleroi-Namur	329,10	347,79	340,16
Liège	382,07	387,03	374,98
Sud	339,71	354,83	348,08
Campine	240,95	250,25	253,49
Royaume	308,88	321,40	318,24

TABLEAU N° 9.
PRIX DE DEPART MINE DES CHARBONS BELGES AU COURS DE L'ANNEE 1953

Sortes	Calibres	Teneurs en		Barèmes	Maigres	1/4 gras	1/2 gras	3/4 gras	Gras A	Gras B
		Cendres %	Eau %							
Schlamms	—	20	20	A	336	336	356	376	376	376
				B/C	330	330	335	335	335	335
				D	349	349	369	378	378	378
Poussiers bruts	0/2	20	3	A	511	511	541	541	541	541
				B	510	510	515	515	515	515
				C	505	505	510	510	510	510
				D	525	525	555	543	543	543
	0/5	20	3	A	526	526	556	556	556	556
				B	525	525	525	525	525	525
				C	535	535	505	545	545	545
				D	540	540	570	558	558	558
Mixtes		20	7	A	481	481	511	531	531	531
				B/C	490	490	505	505	505	505
				D	490	490	523	533	533	533
Fines lavées	0/5 0/6	10	7	A	601	601	646	—	—	—
				B/C	620	620	660	—	—	—
				D	620	620	660	—	—	—
	2/5 2/6	10	7	A	646	646	686	—	—	—
				B	645	645	680	—	—	—
				C	660	660	680	—	—	—
				D	666	666	708	—	—	—
	0/10	10	7	A	646	646	686	706	716	716
				B	645	645	680	700	710	690
				C	660	660	680	693	703	683
				D	666	666	708	725	723	723
Charbons classés : Grains	5/10 6/12	6 à 9	6	A	816	816	856	786	786	786
				B	775	775	775	750	750	750
				C	805	805	805	750	750	750
				D	846	846	878	796	796	796
Charbons classés : Braisettes	10/18 10/20	6 à 9	6	A	1 101	1 101	1 001	861	811	811
				B/C	1 050	1 050	875	820	770	760
				D	1 131	1 131	1 023	871	821	821
	12/22	6 à 8	5	A	1 211	—	—	—	—	—
				B/C	1 210	1 210	1 000	—	—	—
				D	1 230	1 230	1 023	—	—	—
	18/30 20/30	6 à 8	5	A	1 361	1 361	1 261	1 016	861	861
				B/C	1 380	1 380	1 261	1 015	840	820
				D	1 380	1 380	1 261	1 026	871	871
Charbons classés : Têtes de Moineaux	30/50	5 à 8	5	A	1 286	1 289	1 286	1 116	911	911
				B/C	1 300	1 300	1 286	1 080	880	860
				D	1 300	1 300	1 286	1 126	921	921
Charbons classés : Gailletins	50/80	5 à 8	5	A	1 156	1 156	1 206	1 046	911	911
				B/C	1 175	1 175	1 206	970	880	860
				D	1 175	1 175	1 206	1 026	921	921
	80/120	5 à 8	5	A	1 076	1 076	1 076	—	—	—
				B/C	1 080	1 080	1 076	—	820	800
				D	1 080	1 080	1 076	—	846	846
Criblés	> 80	5 à 8	3	A	1 001	1 001	1 001	966	836	836
				B/C	1 005	1 005	1 001	925	820	800
				D	1 005	1 005	1 001	976	846	846
Gailleteries	> 120	5 à 8	3	A	1 001	1 001	1 001	—	—	—
				B/C	1 005	1 005	1 001	—	—	—
				D	1 005	1 005	1 001	—	—	—

Le tableau n° 9 donne pour chaque qualité :

1. Le prix de vente découlant de l'arrêté du 30-5-1952 (barème A).
2. Le prix de vente découlant de la décision de la Haute Autorité du 8-3-1953 (barème B).
3. Le prix de vente résultant de la décision de la Haute Autorité en date du 22 octobre 1953 (barème C).

4. La valeur du « barème de compte » adopté le 8 mars 1953 par la Haute Autorité (barème D).

Il y a lieu de remarquer enfin que le 20 décembre 1953 certains charbonnages du bassin de Liège ont été autorisés par la Haute Autorité à réclamer des primes de qualité de 40 francs belges par tonne pour les livraisons de charbon maigre des sortes classés 12/22, 18/30, 20/30, 30/50 et 50/80 mm.

Production et prix du coke.

A. — Production.

La production de coke a marqué une augmentation en 1953 par rapport à 1952.

TABLEAU N° 10.
PRODUCTION DE COKE
(en milliers de tonnes)

PERIODES	Cokeries métallurgiques	Autres cokeries	Royaume
Janvier	366,7	195,9	562,6
Février	318,4	174,2	492,6
Mars	346,7	189,6	536,3
Avril	335,3	175,4	510,7
Mai	342,8	174,5	517,3
Juin	331,4	162,7	494,1
Juillet	313,5	163,9	477,4
Août	316,4	155,5	471,9
Septembre	304,2	153,1	457,3
Octobre	318,2	158,5	476,7
Novembre	308,3	157,9	466,2
Décembre	322,1	163,8	485,9
Total 1953	3 924,0	2 025,0	5 949,0
1952 (1)	3 583,1	2 824,1	6 407,2
1951 (1)	3 376,6	2 719,8	6 096,4
1950 (1)	2 575,4	2 022,7	4 598,1
1949 (1)	2 778,5	2 256,3	5 034,8

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle (petit coke compris).

B. — Prix.

Le Gouvernement belge avait depuis 1949 replacé le prix de vente du coke sous le régime du prix normal ; la Haute Autorité en reprenant les attributions du Gouvernement belge en la matière n'a pas imposé de prix de vente aux cokeries belges, mais en fonction de la décision du 12 février 1953 relative à la publication des barèmes, les diverses entreprises ont été tenues de rendre publics leurs prix de vente.

Signalons que dans ces barèmes le prix de vente du coke métallurgique va de 1 040 à 1 150 F/t, et celui du petit coke (20/40) de 950 à 1 050 F/t.

Par une décision du 25 juin les cokeries belges furent ensuite autorisées à pratiquer des prix de zone, c'est-à-dire, à accorder sur les prix de leurs barèmes des rabais qui, au maximum, allignent leurs prix rendu sur le prix rendu, au même point de destination du coke en provenance d'une autre entreprise située sur le territoire d'un autre Etat membre de la Communauté.

Enfin par une décision du 20 octobre, ces dispositions furent rendues plus explicites et les points de destination ainsi que les entreprises sur lesquelles il était permis de s'aligner furent déterminées.

Production et prix des agglomérés.

A. — Production.

TABLEAU N° 11.
PRODUCTION D'AGGLOMERES
(en milliers de tonnes).

PERIODES	Royaume
Janvier	128,2
Février	106,7
Mars	93,5
Avril	81,5
Mai	91,6
Juin	105,6
Juillet	80,4
Août	100,7
Septembre	129,6
Octobre	141,4
Novembre	133,3
Décembre	130,8
Total 1953	1 337,6 (1)
1952 (2)	1 482,9
1951 (2)	1 806,4
1950 (2)	1 019,7
1949 (2)	783,3

(1) Ce chiffre comprend la production de deux fabriques qui n'a pas été recensée mensuellement.

(2) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

B. — Prix.

Les agglomérés de houille étant soumis à la juridiction de la C.E.C.A., leur prix de vente est fixé par cet organisme en même temps que celui du charbon. Le premier barème de la Haute Autorité est entré en vigueur le 15 mars, il n'a pas été modifié au cours de l'année 1953.

Le tableau n° 12 reprend les prix fixés par le gouvernement belge jusqu'au 15-3-1953 et ensuite les prix de la Haute Autorité. A remarquer qu'il n'y a pas de « barème de compte » pour les agglomérés, mais que la péréquation est attribuée aux charbons qui entrent dans leur fabrication.

TABLEAU N° 12.

PRIX DE VENTE DES AGGLOMERES DE HOUILLE

SORTE	Poids	Cendres %	Prix belge jusqu'au 15-3	Prix Haute Autorité à partir du 16-3
Briquettes type Marine	10 kg	—	926	925
Briquettes type II	10 kg	—	901	900
Boulets 1/2 gras	20, 45	< 10	921	910
	et	10.14	881	870
	100 gr	> 14	841	830
Boulets maigres	20, 45	< 10	906	906
	et	10.14	861	861
	100 gr	> 14	821	821

L'industrie charbonnière belge en 1953

**Mouvement commercial et consommation de houille
de l'Union belgo-luxembourgeoise.**

(voir tableaux n^{os} 13, 14 et 15)

TABLEAU N^o 13.

IMPORTATIONS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
(en milliers de tonnes).

PAYS DE PROVENANCE	Houille	Coke	Agglomérés	Total (1)
Allemagne occidentale	844,1	2 792,7	3,3	4 477,6
U. S. A.	666,5	—	—	666,5
Pays-Bas	177,2	221,3	4,4	468,8
Royaume-Uni	408,6	6,0	1,7	418,0
France + Sarre	290,7	—	—	290,7
U. R. S. S.	40,3	—	—	40,3
Maroc français	1,9	—	—	1,9
Autres pays	0,1	—	—	0,1
Total 1953	2 429,4	3 020,0	9,4	6 363,9

(1) Le coke et les agglomérés sont comptés dans le total pour leur équivalent en houille crue.

TABLEAU N^o 14.

EXPORTATIONS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
(en milliers de tonnes).

PAYS DE DESTINATION	Houille	Coke	Agglomérés	Total (1)
France + Sarre	1 553,6	225,2	238,6	2 061,1
Pays-Bas	950,7	24,0	20,4	1 000,3
Italie	821,4	—	2,5	823,7
Danemark	22,0	229,1	0,6	320,4
Espagne	211,0	23,4	—	241,4
Royaume-Uni	174,3	—	—	174,3
Allemagne occidentale	103,0	24,5	—	134,8
Suède	8,4	85,7	—	119,8
Suisse	49,0	17,5	7,6	78,5
Yougo-Slavie	—	46,0	—	59,7
Norvège	35,1	6,8	—	43,9
Maroc espagnol	37,1	—	—	37,1
Hongrie	—	23,8	—	31,0
Portugal	26,2	1,2	—	27,8
Autriche	1,7	8,1	0,9	13,1
Congo Belge	6,2	4,3	—	11,9
Finlande	—	2,3	—	3,1
Angola	—	2,2	—	2,9
Uruguay	—	1,1	—	1,5
Allemagne orientale	—	1,0	—	1,3
Israël	—	0,9	—	1,1
Autres pays	0,6	1,7	—	2,6
Provisions de bord (2)	15,0	0,1	—	15,1
Total 1953	4 015,3	728,9	270,6	5 206,4

(1) Le coke et les agglomérés sont comptés dans le total pour leur équivalent en houille crue.

(2) Pour bateaux étrangers.

TABLEAU N° 16
Résultats provisoires de l'exploitation des mines de houilles en 1953 (Chiffre provisoires).

BASSINS	Suivant 1er résultat			Suivant résultat final			PRODUCTION nette en tonnes	Valeur nette de vente de la production		Recettes complémen- taires provenant de la péréquation dite : a		Valeur nette totale		Dépenses totales		PREMIER RESULTAT		A ajouter (1)	A soustraire : taxes, impôts, redevance proportionnelle	RESULTAT FINAL					
	NOMBRE DE MINES																								
	en boni	en mali	Total	en boni	en mali	Total		F	F/t	F	F/t	F	F/t	F	F/t	F	F			F	F/t				
Borinage	2	5	7	2	5	7	4.621.150	3.004.517.700	650,16	104.461.800	22,61	3.108.979.500	672,77	3.798.843.500	822,05	—	689.864.000	—	149,28	186.875.700	3.859.700	—	506.848.000	—	109,68
Centre	2	5	7	2	5	7	3.678.280	2.500.375.500	679,77	89.936.300	24,45	2.590.311.800	704,22	2.770.234.700	753,14	—	179.942.900	—	48,92	3.704.600	2.183.100	—	178.421.400	—	48,51
Charleroi-Namur ...	13	12	25	12	13	25	7.274.850	5.536.844.900	763,84	134.222.900	18,45	5.691.067.800	782,29	5.658.085.900	777,76	+	32.981.900	+	4,53	30.125.600	28.292.200	+	34.815.300	+	4,79
Liège	8	14	22	8	14	22	5.003.430	3.972.107.300	793,88	86.440.200	17,27	4.058.547.500	811,15	4.225.838.400	844,59	—	167.290.900	—	33,44	19.175.300	13.528.300	—	161.643.900	—	32,31
Sud	25	36	61	24	37	61	20.577.710	15.033.845.400	730,59	415.061.200	20,17	13.448.906.600	730,76	16.453.022.500	799,56	—	1.004.115.900	—	48,80	239.881.200	47.863.300	—	812.098.000	—	39,46
Campine	6	1	7	5	2	7	9.482.590	6.606.453.100	696,69	230.184.100	24,28	6.836.637.200	720,97	6.265.567.400	660,75	+	571.069.800	+	60,22	3.415.100	109.218.000	+	465.266.900	+	49,07
Royaume	31	37	68	29	39	68	30.060.300	21.640.298.500	719,89	645.245.300	21,47	22.285.543.800	741,36	22.718.589.900	755,77	—	433.046.100	—	14,41	243.296.300	157.681.300	—	346.631.100	—	11,54
Suivant PREMIER RESULTAT	Groupe des 31 mines en boni						14.006.760	10.174.431.600	726,39	303.180.200	21,65	10.477.611.800	748,04	9.502.337.200	678,41	+	975.274.600	+	69,63	13.474.500	145.733.900	+	843.015.200	+	60,19
	Groupe des 37 mines en mali						16.033.540	11.465.866.900	714,22	342.065.100	21,31	11.807.932.000	735,53	13.216.252.700	823,26	—	1.408.320.700	—	87,73	229.821.800	11.347.400	—	1.189.846.300	—	74,12
Suivant RESULTAT FINAL	Groupes des 29 mines en boni						12.179.910	8.897.552.200	730,51	277.274.200	22,76	9.174.826.400	753,27	8.211.851.300	674,21	+	962.975.100	+	79,06	13.046.800	132.444.400	+	843.577.500	+	69,26
	Groupe des 39 mines en mali						17.880.390	12.742.746.300	712,67	367.971.100	20,58	13.110.717.400	733,25	14.506.738.600	811,32	—	1.396.021.200	—	78,07	230.249.300	24.636.900	—	1.190.408.600	—	66,58

(1) Le lecteur est prié de se référer au texte.

TABLEAU N° 15
CONSOMMATION APPARENTE DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
(en milliers de tonnes)

	1944 (1)	1945 (1)	1946 (1)	1947 (1)	1948 (1)	1949 (1)	1950 (1)	1951 (1)	1952 (1)	1953 (2)
Production	13 529	15 833	22 852	24 436	26 691	27 854	27 321	29 651	30 384	30 060
Importation	727 (4)	1 898 (4)	4 585	7 588	6 724	4 135	4 092	6 734	6 194	6 364
Exportation	449 (5)	270 (5)	946	2 127	1 738	1 895	3 232	2 603	3 805	5 206
Différence des stocks (3) ...	— 24	— 198	+ 20	+ 132	+ 402	+ 964	— 763	— 827	+ 1 318	+ 1 401
Consommation apparente	13 831	17 659	26 471	29 765	31 275	29 130	28 944	34 609	31 455	29 817

Le total des importations est en augmentation, par rapport à 1952, de 170 000 tonnes, soit 2,7 %, et celui des exportations de 1 401 000 tonnes, soit 36,8 %.

* Quant à la consommation apparente de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, elle est en baisse par rapport aux années 1952 et 1951 et a rejoint le niveau de la consommation apparente des années 1949 et 1950.

(1) Chiffres définitifs.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Le signe + indique une augmentation de stock au cours de l'année ; le signe — une diminution.

(4) Pour l'année 1944, Belgique seule.

Pour 1945 du 1^{er} janvier au 30 avril, Belgique seule ; à partir du 1^{er} mai, Union Economique belgo-luxembourgeoise.

(5) Du 1^{er} janvier 1944 au 30 avril 1945, y compris les exportations à destination du Grand-Duché de Luxembourg.

RESULTATS D'EXPLOITATION

En 1953, la valeur totale de la production résulte non seulement du produit de la vente, mais également de la péréquation « a » dont le mécanisme a déjà été indiqué à la rubrique des prix.

Rapportée à la tonne produite, la valeur totale s'est élevée à 741,36 F. On peut s'étonner à priori que cet élément ne reproduise pas la valeur unitaire de la production de 1952 qui était de 752,90 F. Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'industrie charbonnière a supporté une fraction des concessions faites à l'exportation et que dans ce domaine les charges les plus lourdes ont été supportées par la Campine.

Par ailleurs, les résultats donnés au tableau n° 16 n'ont encore qu'un caractère provisoire et il y a lieu d'attendre les renseignements définitifs avant de pouvoir analyser toutes les causes du recul de la valeur unitaire de la production.

La comparaison de la valeur de la production aux dépenses totales permet de dégager un premier résultat d'exploitation qui fait apparaître un bénéfice de 60,22 F/t pour l'ensemble des charbonnages de la Campine et une perte de 48,80 F/t pour les charbonnages des bassins du Sud, soit une perte moyenne de 14,41 F/t.

Ce premier résultat ne correspond pas nécessairement au solde des chiffres de bilans des sociétés charbonnières, où les dépenses de premier établissement sont amorties en plusieurs années. L'évaluation administrative du premier résultat est faite suivant des règles fixées par les lois et arrêtés royaux en vue de la détermination de la redevance proportionnelle due par les concessionnaires de mines aux propriétaires du sol.

Pour obtenir le résultat final, il y a lieu d'ajouter au premier résultat les subsides payés par l'Etat et par la Haute Autorité et d'en soustraire les taxes, impôts et redevances supportés par les houillères.

Les subventions ne concernent plus que quelques mines du Borinage ; dans les autres bassins il s'agit de reliquats des exercices antérieurs. Comme l'année précédente la rubrique « à ajouter » comporte encore les différences d'évaluation des matières consommées, avec leur signe. Ces matières ont été évaluées, chaque mois, au prix moyen d'achats récents, quels qu'aient été l'époque de leur entrée en magasin et leur prix réel.

Ces corrections ont pour effet de ramener le bénéfice final de la Campine à 49,07 F par tonne extraite — et la perte des bassins du Sud à 39,46 F. Pour l'ensemble du Royaume l'extraction s'est soldée par une perte de 11,54 F à la tonne.